

Nous vous proposons une **solution exclusive** pour facturer vos services en votre nom avec deux avantages fiscaux :

1

« Service à la
personne »

2

TVA à 10%

Cette solution s'adresse aux **clients particuliers et professionnels** pour lesquels vous réalisez à **titre personnel** de l'assistance administrative à domicile.

Clients particuliers

TVA à 10%

Crédit d'impôt sur le
revenu de 50%

Clients professionnels pour un besoin privé

Facturé à l'entreprise de votre client (loi
Borloo)

Totalement déductible du bénéfice
imposable jusqu'à 1830€/an

Crédit d'impôt IR ou IS de 25% pour
l'entreprise du client

Cocourtage.pro permettent aux **courtiers et aux CGP** de proposer ces solutions à leurs clients pour un **besoin privé** (Assistance à l'optimisation des coûts assurantiels, Déclarations de revenus, IFI, Optimisation fiscale, etc.)

Pour rejoindre le réseau Cocourtage.pro :

1. Remplissez le formulaire de préinscription
2. Puis nous prendrons contact avec vous



assur@cocourtage.pro



01 82 28 95 30

Exemples

Clients particuliers

Clients professionnels pour un besoin privé

Facturé à l'entreprise de votre client (loi Borloo)

Sans Cocourtage.pro :

Facture du courtier ou du CGP de 1000€ HT + TVA à 20% soit 1200€ TTC avec **0€** de crédit d'impôt

Sans Cocourtage.pro :

Facture du courtier ou du CGP de 3000€ HT (y compris pour les besoins privés du patron) + TVA à 20% soit 3600€ TTC avec **0€** de crédit d'impôt

Avec Cocourtage.pro :

Facture de cocourtage.pro de 1000€ HT + frais de la coopérative de 10% + TVA à 10% soit 1200€ TTC avec **600€** de crédit d'impôt

Avec Cocourtage.pro :

Facture de cocourtage.pro de 2000€ HT pour les besoins de l'entreprise + TVA à 20% soit 2400€ TTC avec 0€ de crédit d'impôt + facture de cocourtage.pro pour les besoins privés du patron de 1000€ HT + frais de la coopérative de 10% + TVA à 10% soit 1200€ TTC avec **300€** de crédit d'impôt

